Non au pacte, oui à la revalorisation !

snes U. F.S.U.

À vos côtés, pour gagner.

Le projet politique

Le projet politique d'E.Macron est clair : des mesures salariales avec contreparties pour

- faire porter aux personnels la responsabilité d'assumer certaines défaillances de l'État (cf remplacements à l'interne)

- transformer nos métiers

- transformer le système éducatif sur la base d'un modèle libéral de mise en concurrence des personnels et de remise en cause de nos statuts

Les missions

Qui est concerné par le pacte ?

- Professeurs, titulaires ou non
- CPE et PsyEN : oui, en s'inscrivant dans certaines des missions listées.
- AED, AESH : non
- Pas obligatoire pour les entrants dans le métier pour 2023

Les missions

- Deux types de missions : celles à assurer en priorité (= des mission doivent être obligatoirement couvertes à l'échelle de l'école ou de l'établissement), d'autres missions.
- Mission à assurer en priorité pour le 1er degré : intervention en 6eme dans le cadre du des heures d'approfondissement/soutien
- Mission à assurer en priorité pour le 2d degré : heures de remplacement à l'interne. Le chef d'établissement devra « saturer » le remplacement de courte durée avant de répartir d'autres missions.
- Pacte signé pour un an. Le ministère envisage la tacite reconduction !

Les missions

Autres missions qui rentrent dans le pacte

- Devoirs faits
- Intervention dans le dispositif « Découverte des métiers » à partir de la 5eme
- Coordination du dispositif « Découverte des métiers »
- Ecole ouverte
- Stages de réussite pendant les vacances
- Référents d'élèves à besoins éducatifs particuliers
- Élaboration et mise en œuvre de projets d'innovation pédagogique
- Les missions de coordinations actuelles, de discipline, n'y sont pas…pour l'instant

Le fonctionnement

Le pacte se compose de briques :

- une brique de 18h annuelles pour la mission prioritaire de remplacement à l'interne
- Les autres missions sont des briques de 24h annuelles
- possible de cumuler jusqu'à trois briques

Cas types

1 brique : 18h de remplacement de courte durée

- 2 briques : 18h de RCD + 24h de devoirs faits
- 2 briques : 18h de RCD + coordination « découverte des métiers »
- 3 briques : 18h de RCD + 24h de stages vacances + élaboration et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants

snes U. F.S.U.

À vos côtés, pour gagner.

La rémunération

- Une brique = 1250 euros/an brut, 1131 eurs nets, pour une brique de 18h comme de 24h
- Brique de 24h : 1h = 52,08 euros
- Brique de 18h : 1h = 69 euros
- Rappel HSE : 41,31€ (Cert CLN), 45,44€ (Cert HCL et CLX), 59,69€ (AGR CLN), 65,66€ (AGR HCL et CLX)

Un personnel qui effectuera trois briques de missions touchera donc 3 750 € bruts annuels supplémentaires.

La rémunération

- Confirmation que le pacte, c'est du travail en plus, au moins 18h en plus devant **élèves**, auxquelles il faut ajouter le temps de préparation.
- Un pacte à 3 briques, c'est au moins 50h de travail en plus !

La rémunération

Budget 300 millions d'euros pour 2023

- A vocation à monter en puissance en 2024 et après pour devenir le principal levier des mesures salariales. 1 milliard en année pleine (sans savoir combien de personnels le prendront !)

Rentrée 2023 : maintien des IMP/HSE en parallèle du pacte

A terme (rentrée 2024 ? 2025 ?) : les millions des HSE et IMP seront intégrées au pacte, donc les missions correspondantes passeront, nécessairement, par le pacte !

Fonctionnement du pacte dans un EPLE (1)

Transparence et équité

Suivi et évaluation

- ✓ L'évaluation des besoins et la détermination des missions s'effectuent dans le cadre d'une concertation interne à l'école sur le modèle du CNR
- ✓ Le chef d'établissement prépare une estimations des besoins en « unité pacte »
  - ✓ Quantification des heures nécessaires au RCD/ devoirs faits…
  - ✓ Identification des missions « pacte » qui devront être inscrites dans le projet d'établissement
- ✓ Il soumet cette évaluation au conseil pédagogique pour avis
- ✓ Il lance un appel à candidatures auprès des enseignants et assimilés en présentant l'évaluation des besoins et le nombre d'unité pacte disponibles
- ✓ Les enseignants candidatent pour chacune des missions en exprimant des vœux, sachant que la mission RCD est prioritaire
- ✓ Les unités pacte sont réparties par le chef d'établissement qui présente la répartition en conseil d'administration

- ✓ Le chef d'établissement signe une lettre de mission avec chaque enseignant volontaire
- ✓ Le chef d'établissement atteste le service fait
- ✓ Un bilan est présenté en fin d'année scolaire au conseil d'administration et transmis au rectorat d'académie

Source : document de travail du MEN

snes U. F.S.U.
À vos côtés, pour gagner.

Les conséquences prévisibles

Quelques conséquences

- Charge de travail / missions existantes
- Inégalités femmes/hommes
- Dénaturation de nos métiers
- Une logique managériale délétère
- Outil politique de mise en place du projet d'E.Macron

Contre le pacte, pour la revalorisation

Le SNES, avec la FSU, a quitté début mars la réunion sur le pacte et a entraîné tous les autres syndicats à le suivre en signe de refus de cet outil qui n'est pas une revalorisation.

Emmanuel Macron passe en force comme sur les retraites !

SNES-FSU
@SNESFSU

L'intersyndicale quitte la réunion sur le pacte ! Un outil dangereux qui ne répond en rien aux attentes des collègues en matière de revalorisation ! Le pacte va alourdir la charge de travail et aggraver les inégalités femmes/hommes. #NonauPacteEnseignant !

4:17 PM · 6 mars 2023 · **61,2 k** vues

Le pacte,

- c’est toujours plus de travail,
- c’est perdre sa liberté professionnelle
- Ce n’est pas de la revalorisation

Le SNES-FSU appelle à ne pas signer le pacte !

Les revendications du SNES-FSU

- Une augmentation des salaires sans contreparties pour toutes et tous : professeurs, CPE, PsyEN en début, milieu et fin de carrière. Cette revalorisation doit concerner tous les corps, pour ce qui est du second degré, les professeurs certifiés, agrégés, de chaires supérieures, les CPE et les psychologues de l'Éducation Nationale
- Un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières.
- Une loi de programmation pluriannuelle
- Un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur les prix.
- Une augmentation des salaires des AED et des AESH, ainsi qu'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

Décryptage, infos et outils sur notre site snes.edu

À vos côtés, pour gagner.